

CIRCUIT MADAGASCAR

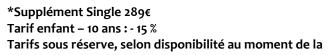
NOSY BE /ANKARANA/DIEGOSUAREZ/RAMENA



à partir de **1165 €***

DU 19 AU 26 JUILLET 2021 DU 09 AU 16 JANVIER 2022

Enfant - 10 ans - 25% Enfant -12 ans = -15 %







PROGRAMME DE 8 JOURS

Découverte & Plage

Jour 1 Réunion – Nosy Be

Rendez vous à l'aéroport de Roland Garros. Enregistrement et vol en direction de Nosy be. Accueil à l'aéroport de Nosy Be par notre guide (selon horaire de vol) et transfert Hôtel, Village d'Ambatoloaka. Hôtel pied dans l'eau. Si vol dans la matinée, possibilité de visiter la ville de Hell ville et son marché pittoresque et coloré. Visite des points forts de la ville. Nuit en demi-pension.







Jour 2 Nosybe - Ankarana

Petit déjeuner. Départ de Nosybe pour le Nord (vers 08h00)

Visite du Parc de Lémuria land et de la distillerie d'Ylang ylang de Nosybe, à 11h00.

Transfert en bateau vers la grande terre depuis le port de Hell ville.

Déjeuner à la ville d'Ambanja. Puis direction vers le parc de l'Ankarana (02 heures de route avec diverses haltes photos).

Arrivé au parc en fin d'après-midi. Installation dans les bungalows. Diner et nuit à l'hôtel.







Jour 3 Ankarana

Après le petit déjeuner, début des visites : le parc de l'Ankarana et les grands Tsingy Benavony et ses ponts suspendus, passage par le gouffre de « la perte des rivières » et pique-nique au campement des Princes. Après-midi, visite de la grotte aux chauves-souris. Retours au bungalow en fin d'après-midi. Diner et nuit à l'hôtel.







Jour 4 Diego suarez

Départ du Parc vers Diego-Suarez après le petit déjeuner,

Passage par le village d'Anivoranovisite du lac sacré et de ses crocodiles sacrés (hormis mois de janvier à avril, saison de pluie, non accessible)

Puis route vers les Tsingy rouges,

Déjeuner pique-nique sur place, visite du site toute l'après-midi. Transfert à Diego Suarez.

Arrivé en ville en fin d'après-midi.

Diner et nuit à l'hôtel.

Diego: Hôtel en centre-ville, quartier calme et sécurisé







Jour 5 Diego suarez – Ramena

Petit déjeuner.

Départ de Diego à 07h30 pour les 03 baies et le village de Ramena, passage par la Montagne des Français (point de vue panoramique sur la baie de Diego), continuation vers les 03 baies (Sakalava, pigeon et dunes).

Déjeuner pique-nique aux baies. Passage par l'ancien camp militaire français du cap miné et transfert au village de Ramena en fin d'après-midi.

Nuit en bungalow au cœur du village







Jour 6 Ramena – Nosybe

Petit déjeuner.

Départ du village tôt (06h00 du matin) pour Nosybe (06h00 de route), arrivé à Nosybe vers 12h30.

Déjeuner (inclus), installation à l'Hôtel. Repos.

Vers 15h00, départ de l'hôtel vers le sommet culminant de Nosybe (Mont Passot). Point de vue à 360° de l'île, soit le meilleur endroit pour voir le coucher de Soleil sur l'île.

Diner et nuit à l'hôtel.







Jour 7 Nosybe

Petit déjeuner. Départ de l'hôtel à 08h30 pour visiter l'île aux Lémuriens de Nosy Komba et de la réserve sousmarine de Nosy Tanikely (snorkelling), pique-nique sur l'île, visite de l'île pour ceux qui ne font pas du snorkelling.

Retours sur Nosybe en fin de journée.

Nuit en demi-pension.







Jour 8 Nosy Be – Réunion

Petit déjeuner. Transfert à l'aéroport selon horaire de vol. Arrêt au bazar des arts lors du transfert pour des achats de souvenir pour ceux qui le souhaitent.

Vol en direction de la Réunion.

Fin de nos prestations.

GRILLE TARIF A PARTIR 1165 €

Nombre de Personne	Tarif par personne
02	1595 €
03	1540 €
04	1480 €
05	1450 €
06	1420 €
07	1310 €
08	1200 €
09	1185 €
10 à 15	1165 €

LE PRIX COMPREND:

TOUS LES VOLS MENTIONNES AU PROGRAMME
LA PENSION SELON LE PROGRAMME
1 GUIDE LOCAL PARLANT FRANÇAIS
HEBERGEMENT EN HÔTELS MENTIONNES
TOUS LES VISITES MENTIONNEES
TOUS LES DROITS D'ENTREES
TAXES ET SERVICES HÔTELIERS
UNE REUNION D'INFORMATION POUR LE GROUPE AVANT LE DEPART
LES ASSURANCES ASSISTANCE, RAPATRIEMENT ET DOMMAGES AUX BAGAGES (si plus de 10 participants)

LE PRIX NE COMPREND PAS:

LES REPAS NON MENTIONNES AU PROGRAMME LES BOISSONS LES POURBOIRES LES DEPENSES PERSONNELLES

Conditions de vente

Article 1 : Présentation

La société MARINÈS VOYAGES est une société à responsabilité limitée dont le siège social est au : 9 Avenue Salvador Allende, commerce 2, 97419 la Posses

Numéro SIRET : 75407425000020 - APE 7911 - RCS SAINT-DENIS - Numéro immatriculation

GARANTIE FINANCIERE: ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A., 159 rue Anatole France, CS50118, 92596 Levallois Perret Cedex. RCP: HISCOX au 12 quai des Queyries – CS 41177 – 33072 Bordeaux. Contrat numéro: HA RCP0227935 - Assurance: April international: Contrat numéro: 2110, TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1.

Article 2: Utilisation du site internet L'utilisation du site internet a pour but d'informer l'utilisateur afin de mieux préparer son voyage d'accéder à diverses informations liées aux voyages, d'obtenir le maximum de renseignements sur les circuits. L'utilisateur pourra alors se renseigner à l'agence pour les modalités de son inscription. Les informations sur le site n'ont aucune valeur contractuelle. En cas d'inexactitude ou de

changement des informations sur le site, Marinés Voyages ne pourra pas être responsable. L'utilisateur doit être majeur (18 ans). Le prix indiqué sur le site est le prix TTC, compris les frais de dossiers, l'utilisateur trouvera sur le site des informations ayant pour but d'orienter ses recherches. Article 3 : Formalités

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance des formalités nécessaires à l'accomplissement de votre voyage et de les respecter en vous adressant aux consulats ou ambassades des pays visités. Les frais relatifs à ces démarches sont à votre charge. En cas de non-respect ou de refus de ces formalités vous pénalisant rendant impossible le départ, Marinès Voyage ne sera pas responsable des frais engagés :

Pour les destinations étrangères hors Union Européenne. Vous devez avoir un passeport en cours de validité, certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à six mois après la date de retour et que vous soyez en possession d'un billet aller-retour etc. Certains pays exigent que le passager justifie d'une assurance pour délivrer le visa.

L'orthographe du nom et prénom sur les billets doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur le passeport, pièce d'identité, visa...

Article 4: Conflits

Toute réclamation doit être faite par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée au siège de l'agence ci-dessous

MARINÈS VOYAGES au 9 Avenue Salvador Allendé, Commerce 2, 97419 LA POSSESSION Après avoir pris connaissance du dossier, après un délai de 60 jours, le client pourra saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, le plus proche de du siège de l'agence, s'il n'y a eu aucune solution à l'amiable.

Article 5 : Tribunaux

Tout litige relèvera des Tribunaux français. En cas de litige ne trouvant pas une solution, l'affaire sera portée au tribunal ou dépend le siège social de Marinès Voyages.

Article 6 : Règle pour l'aérien

Concernant les prestataires aériens, les compagnies d'assurance et autres, Marinès Voyages est un intermédiaire, La responsabilité de Marinés Voyages est définie par les articles L211-7 et L211-17 du code du tourisme et par l'article 15 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004. A la signature du contrat de Vente, le voyageur reconnaît que Marinès Voyages agit uniquement en qualité de mandataire pour toutes les prestations hors forfait touristique au sens de l'article L. 211-3 du Code du tourisme. toutes les prestations in solution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Toutes les modifications venant de la compagnie aérienne, font partie des contraintes spécifiques du transport. Elles sont, liées à divers événements et toujours dans un souci de garantir la sécurité des passagers. Au moment de la réservation, vos relations contractuelles pour la délivrance du service aérien seront conclues avec les compagnies aériennes mentionnées sur la réservation. Marinès Voyages ne saurait voir sa responsabilité engagée notamment en cas de modifications des

horaires, de retards, annulations ou autres, imputables à des cas de force majeure (grèves, intempéries, épidémies, guerres, séismes...) ou du fait du client, notamment en cas de présentation après l'heure de convocation à l'aéroport, refus d'embarquement pour non-respect des formalités administratives ou sanitaires exigées, non-présentation à l'embarquement, etc.. ou du fait de tiers étrangers à la fourniture de la prestation prévue. Tous les frais relatifs à ces imprévus (frais de taxi, hôtel, restauration, acheminement aérien etc.)

seront alors à la charge du client. Marinés Voyages vous informe qu'il existe une réglementation communautaire qui confère des droits aux passagers en cas de surréservation, d'annulation ou de retard.

En réservant vos billets, vous acceptez implicitement ces conditions. Le prix des billets hors taxes, le prix des taxes et surcharges, les frais de services et les assurances éventuelles. Marinès Voyages vous informe que le prix du billet et des taxes sont susceptibles de modification sans préavis des compagnies aériennes. Seuls l'émission et le règlement fixent les tarifs de manière définitive. Marinès Voyages ne pourra être tenu responsable des éventuelles variations tarifaires appliquées par les compagnies.

Toutes les compagnies figurant dans le moteur donnent accès à l'option de réservation. La réservation ne garantie pas le prix du billet.

Par contre, l'émission des billets est subordonnée à l'existence d'accords inter-compagnies autorisant

l'agence à les émettre. Cette vérification ne peut être faite que par l'agence a Dans le cas où l'émission n'est pas possible, le passager devra se rendre en agence afin de trouver une solution avec des vols et un tarif éventuellement différents.

Marinés Voyages ne peut être tenu responsable de l'impossibilité d'émission des billets du fait de l'inexistence d'accord inter-compagnies Article 7 : Assurances

Vous avez la possibilité lors de votre réservation aérienne de prendre une assurance.

Cette assurance est proposée en collaboration avec notre partenaire, April international:
TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1. Plusieurs formules d'assurance sont possibles pour ce contrat : Les risques couverts et

les montants garantis pour ces formules sont indiqués sur la notice de l'assureur. Les éventuelles déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en

respectant les modalités du contrat d'assurance. Dans tous nos forfaits (circuits en groupes), les assurances assistance, dommages aux bagages et

rapatriement sont comprises à partir de 10 pax partantes. Etant forfaitaire et relative au groupe, ces assurances ne sont pas déductibles du tarif du circuit.

Les assurances individuelles (multirisque et annulation) ne sont plus remboursables dès le lendemain

de la souscription. Article 8 : Précision sur les tarifs

Article 8: Frection sur les tartys
Les tarifs de chaque compagnie vous seront précisés en agence.
Les billets d'avion ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables, sauf dans certains cas.
Lorsque la réservation est validée par un paiement et les billets sont émis, les assurances et les frais facturés par l'agence ne sont pas remboursables.

En cas de modification, Marinès Voyages ne peut garantir des vols et des tarifs identiques à la

En cas de refus, la réservation sera immédiatement annulée, sans aucun préjudice pour les deux parties. En cas de validation du contrat, le règlement total du billet vous sera demandé afin de permettre à

l'agence d'émettre vos billets.

Le voyageur est tenu de respecter les conditions de chaque compagnie, c'est-à-dire, de se présenter à l'enregistrement au moins trois heures avant l'heure de départ de l'avion pour les vols internationaux et au moins deux heures à l'avance pour les vols interieurs, concernant les vols retours, quelque soit le type de vol, il est préférable de confirmer sur place auprès de la compagnie aérienne son vol retour, au plus tard 72 heures avant la date prévue.

Par la même occasion vous serez informés sur des éventuels changements d'horaires et autres. n'étant pas présent à l'embarquement sur un vol aller entraînera l'annulation du vol retour sans possibilité de modifier ou d'obtenir le remboursement des vols. En cas de retard ou d'annulation, la (les) compagnie(s) n'ont pas obligation d'assurer le transport.

Article 9 : Règles sur les circuits en groupe

Pour tous les circuits en groupes nos prix comprennent :

Une réunion d'information avec le groupe/Le billet d'avion, une liste des compagnies aériennes, cidessous, vous informant le nom de chaque transporteur, pour chaque destination./ Les frais de dossiers

- Les taxes d'aéroport et de sécurité./L'assistance de notre représentant sur place./L'hébergement dans les hôtels cités aux programmes ou similaires (de même catégorie)./Le circuit en pension complète (sauf si ce n'est pas prévu dans la brochure)./Les transferts en autocar climatisé durant le circuit./Les visites mentionnées dans le programme avec guide régional francophone./Les taxes et services hôteliers./L'assurance APRIL international, assistance médicale, dommages aux bagages rapatriement./Les services d'uninterlocuteur, si le groupe est constitué d'un minimum de 20

Nos prix ne comprennent pas : Les boissons durant les repas/ Les excédents de bagages./Les extras, les dépenses à caractère personnel./Les pourboires, guides et chauffeurs

Article 10 : Prix

Le montant fixé pour la réalisation de notre circuit est un prix forfaitaire, en cas d'erreur (impression ou autre...), le prix applicable sera celui indiqué lors de la réservation et confirmé sur le bon d'inscription. Toute inscription doit être accompagnée d'un versement de 30% du montant total du voyage

Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ.

Le client n'ayant pas réglé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement intégral du prix sera demandé.

Pour certaines destinations le nombre minimum sans supplément pourrait être à partir de 4 personnes, vous trouverez, ci-dessous la liste des destinations avec le nombre minimum d'inscrit par destination.

Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'absence, au moment du départ, des documents administratifs exigés aux frontières.

Le client qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité.

Article 11 : Révision de prix

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme les prix prévus au contrat sont révisables jusqu'à 30 jours avant le départ, pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances et taxes, des taux de change.

Article 12: Annulation du voyage

Nous nous réservons le droit d'annuler le voyage 21 jours avant la date du départ si le nombre de participants n'est pas réuni. Les sommes encaissées seront remboursées intégralement. Aucune indemnité complémentaire ne sera due aux clients. De même et dans le cas d'annulation imposée par des circonstances de forces majeures ou des raisons de sécurité.

Article 13 : PRESTATAIRES

-Hôtels : dans tous les programmes une liste d'hôtels sera précisée ou similaire (de même catégorie), selon la disponibilité au moment de la réservation

- Bus : Tous nos circuits (partie terrestre) se font en bus, des informations sur le confort du bus sont fournies dans le programme, dans certains programmes des vols intérieurs sont précisés également.

- Compagnie aérienne : Nous utilisons les compagnies aériennes ci-dessous dans tous nos circuits pour les vols au départ de la Réunion :

Pour les correspondances et vols intérieurs, les informations concernant le nom des compagnies utilisées sont indiquées le jour de la réunion d'information ou à l'aéroport lorsque l'agence continue à prendre des inscriptions après la réunion d'information. En cas de changement d'horaire de la compagnie ou d'impossibilité ne rendant pas le programme possible, un changement de compagnie aérienne pourrait être effectué.

aerienie pourfait etre effectue.

<u>Europe/les Amériques</u>: AIR FRANCE – CORSAIRFLY – AIR AUSTRAL – FRENCH BEE - XL

AIRWAYS *Afrique du Sud: AIR AUSTRAL*Maurice: AIR AUSTRAL – AIR

MAURITIUS*Chine: AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*Inde du Nord et Sud: AIR AUSTRAL

AIR MAURITIUS*Madagascar: AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*Malaisie: AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*<u>Thailande</u>: AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*<u>Vietnam</u>: AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS.

Article 14: Minimum de personnes pour garantir le groupe
Le nombre d'inscription pouvant garantir le voyage sans augmentation de tarif est de 20 personnes pour la plupart des départs. Ce nombre peut être inférieur selon la spécificité du départ, le détail est généralement indiqué sur le programme. Pour les circuits passant par la métropole sans accompagnateur, selon le nombre de personnes le programme pourrait être modifié.

accompagnate, schol to hollor de personnes le programme pour au Article 15 : Conditions d'annulation par personne (forfait tourisme) 300.00 EUR plus de 60 j. avant départ

500.00 EOR pitts de 00 j. avant départ 50.00 % entre 59 j. et 45 j. avant départ 50.00 % entre 44 j. et 30 j. avant départ 75.00 % entre 29 j. et 21 j. avant départ 90.00 % entre 20 j. et 07 j. avant départ

100.00 % entre 06 j. et 0 j. avant départ Ces conditions sont valables uniquement pour les prestations touristiques. Une personne en extension sur un groupe ou ayant des vols hors dossier de groupe sera soumise avant tout aux conditions des billets d'avions puis aux conditions d'annulation générales.

Pour les billets d'avions, ils sont soumis aux conditions de la compagnie aérienne. Les billets sont non remboursables et non modifiables, sauf mentionnés dans les conditions fixées par la compagn

Article 16 : Prestations hôtelières

Toute prestation réservée par le client doit faire l'objet d'une demande écrite par l'agent au prestataire.

. Cette demande auprès du fournisseur doit être confirmée, par retour de mail dans un délai de 7 jours à la signature du contrat par le client.

Dans le cas inverse, le client se verra rembourser l'acompte versé.